

Commune d'Agon-Coutainville

CREATION D'UNE PROMENADE CYCLABLE ENTRE L'AVENUE DU PASSOUS ET LA FERME BORDE  
PROCEDURE ADAPTEE

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune d'Agon-Coutainville – 2, avenue Louis Périer – B.P. 90062 – 50 230 Agon-Coutainville –

Tél 02 33 47 07 56

**Objet du marché :**

La présente procédure adaptée, avec remise de prestation, est organisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de service et de maîtrise d'œuvre relatif à :

**la création d'une promenade cyclable entre l'Avenue du Passous et la ferme Bordes**

**Compétences attendues pour la réalisation de l'accord-cadre**

Compétences en matière de **Paysage, Écologie, VRD, Hydrologie, Mobilités douces et Animation-Concertation** y compris dans leurs composantes techniques et économiques nécessaires au projet (capacité minimale).

**Marchés subséquents à l'accord-cadre**

L'accord-cadre donnera lieu à la conclusion d'un marché d'Etude Pré-Opérationnelle (première étape) suivi des marchés de service et de maîtrise d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre de l'hypothèse de tracé et la variante d'aménagement retenues à l'issue de l'Etude Pré-Opérationnelle (seconde étape). Il n'est pas exclu que soient également demandées au prestataire des missions complémentaires de type plan guide de paysage, et de bons de commande de type : animation, réunion de concertation, appui technique et suivi... Sont à prévoir des éléments de la mission « témoin » de type « infrastructure » restant à conduire jusqu'à l'assistance aux opérations de réception des travaux. Elle sera définie précisément en fonction des choix validés par le maître d'ouvrage à l'issue de la première étape.

**Conditions particulières de réalisation du marché**

Lors de l'élaboration du projet, le prestataire devra être particulièrement attentif au cahier des charges défini par la collectivité et aux thématiques suivantes :

- › Valorisation du site dans le respect du paysage et de l'écologie (aménagement, protection, mise en valeur),
- › Partage de la démarche de projet, sensibilisation et animation, concertation,
- › Inscription du site dans la démarche de développement touristique de la commune.

Ces thématiques serviront de trame pour l'appréciation des références.

**Date limite de remise des candidatures :**

Les dossiers de « **Candidature pour la création d'une promenade cyclable entre L'Avenue du Passous et la ferme Bordes** » seront remis sous forme dématérialisée sur la plateforme :

[www.fm-repro.fr](http://www.fm-repro.fr)

La candidature parviendra avant les date et heure limites suivantes :

Le 11 février 2019 à 12h00

Tous les documents remis seront rédigés en langue française.

**Renseignements complémentaires :**

Tous les éléments permettant de déposer une candidature conforme sont dans le dossier de consultation disponible sur la plate-forme de dématérialisation. Pour tout renseignement, contacter la mairie